Compte rendu de séance

Séance du 29 Janvier 2021

L' an 2021 et le 29 Janvier à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans la salle polyvalente , sous la présidence de PRUVOST Marcel, maire

<u>Présents</u>: M.PRUVOST Marcel, Maire, Mmes: BAUDUIN Jacqueline, CARPENTIER ZOEE, LEMOINE Béatrice, OLIVIER Sandrine, PENEL Adeline, SLOMINSKI Michaëlle, TONNOIR Laëtitia, WOZNY Isabelle, MM: BILLET Jean-Michel, CUGNET Jean-François, DAUTREMEPUIS Henri, DEGRUGILLIERS Yves, DELHOMEZ Jacques, MATUSZAK Edmond, MAYEUX Mickaël, PLACE Samuel.

Absents ayant donné procuration : Mme LABOISSE Jeanne-Marie à Mr PRUVOST Marcel, M. DUQUESNOY David à Mme LEMOINE Béatrice

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 19

• Présents : 17

<u>Date de la convocation</u>: 25/01/2021 <u>Date d'affichage</u>: 25/01/2021

A été nommée secrétaire : Mme Lemoine Béatrice

Objets des délibérations

SOMMAIRE

- -CLSH réunion préparatoire-2021_01D
- -Création d'emplois pour le fonctionnement du CLSH 2021 : ouverture du CLSH- (centre de loisirs sans hébergement). 2021_02D

CLSH réunion préparatoire 2021_01D

Monsieur le maire rappelle que par délibération n°2019_21D du 14.05.2019 une journée de préparation pour le CLSH(centre de loisirs sans hébergement) a été mise en place.

Il est proposé d'ajouter une seconde journée de préparation pour le fonctionnement du CLSH.

Le conseil municipal après discussion

- Accepte la proposition d'ajouter une seconde journée de préparation (journée supplémentaire à la rémunération des animateurs et directeurs (directeur avec BAFD ou directeur stagiaire en cours de BAFD) recrutés pendant les périodes de fonctionnement du CLSH (centre de loisirs sans hébergement).
- Précise que les encadrants seront rémunérés à la condition et en fonction du nombre de journées de préparation effectivement réalisées et ce sous la responsabilité du directeur du CLSH.

<u>Création d'emplois pour le fonctionnement du CLSH 2021 : ouverture du CLSH- (</u>
<u>Centre de loisirs sans hébergement). 2021_02D</u>

Vu la délibération n°2017_03D portant sur la rémunération des animateurs du CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) Vu les délibérations du 14.05.2019 et du 29.01.2021 relatives aux journées préparatoires

Considérant qu'il y a lieu de respecter les obligations d'encadrement des enfants du CLSH à savoir un encadrant pour 12 enfants pour les 6 ans et plus et un encadrant pour 8 enfants pour les moins de 6 ans ; Monsieur le Maire propose

- La création au maximum de
 - 12 emplois pour la période de fonctionnement du CLSH de février
 - 12 emplois pour la période de fonctionnement du CLSH d'avril
 - 14 emplois pour la période de fonctionnement du CLSH de juillet
 - 12 emplois pour la période de fonctionnement du CLSH d'août
 - 10 emplois pour la période de fonctionnement du CLSH d'octobre

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Accepte l'ouverture du CLSH et la création d'emplois d'adjoint d'animation, d'un directeur titulaire du BAFD ou d'un directeur stagiaire(en cours de BAFD) pendant les périodes ci-dessous :

*Du 22 février 2021 au 05 mars 2021 et la création au maximum de 11 emplois d'adjoint d'animation et 1 emploi de directeur (directeur avec BAFD ou directeur stagiaire en cours de BAFD)

*Du 26 avril 2021 au 7 mai 2021 et la création au maximum de 11 emplois d'adjoint d'animation et 1 emploi de directeur (directeur avec BAFD ou directeur stagiaire en cours de BAFD)

*Du 7 juillet 2021 au 30 juillet 2021 et la création au maximum de 13 emplois d'adjoint d'animation et 1 emploi de directeur (directeur avec BAFD ou directeur stagiaire en cours de BAFD)

*Du 9 août 2021 au 27 août 2021 et la création au maximum de 11 emplois d'adjoint d'animation et 1 emploi de directeur (directeur avec BAFD ou directeur stagiaire en cours de BAFD)

*Du 25 octobre 2021 au 5 novembre 2021 et la création au maximum de 9 emplois s d'adjoint d'animation et 1 emploi de directeur (directeur avec BAFD ou directeur stagiaire en cours de BAFD)

 selon les conditions de rémunération fixées par délibérations n°2017_03D du 06.02.2017 n°2019_21D du 14.05.2019 et n°2021_01D du 29.01.2021 pour la période de fonctionnement du CLSH

(Centre de Loisirs sans Hébergement)

Précise que le nombre de poste d'adjoint d'animation et de directeur (directeur avec BAFD ou directeur stagiaire en cours de BAFD)seront pourvus définitivement suivant l'effectif d'enfants inscrits,

Dit que l'effectif sera conforme aux textes en vigueur de la DRJSCS(Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports , et de la Cohésion Sociale)

Autorise Monsieur le Maire à signer les actes correspondants

Complément de compte-rendu:

Monsieur le Maire informe que deux agents municipaux sont en arrêt maladie et qu'ils sont remplacés sur leur poste. M DEGRUGILLIERS Yves fait le compte rendu de la réunion préparatoire avec le Département pour le Vélo Route Des travaux (fibre optique) rue d'Olhain se dérouleront pendant les vacances de février 2021 pour le raccordement de l'Antenne relais en cours de construction située sur le terrain. » La Layette Ouest » propriété privé.

Des devis ont été demandés pour le changement de l'alarme à la cantine scolaire.

Le nouveau columbarium réalisé en 2020 est pratiquement complet. Seules trois places restent disponibles. Monsieur le Maire informe que la mise en concurrence pour la réalisation d'un nouveau columbarium est en cours. Des travaux sur les toitures de la salle polyvalente et de l'école primaire devront être effectués. La réfection de la toiture du logement situé au 70 rue d'Houdain est à prévoir.

Les défibrillateurs sont situés à la salle polyvalente et au stade. Celui du stade doit être changé et un nouveau défibrillateur doit être installé à l'Espace d'évolution.

La question se pose sur l'achat ou sur la location.

Mme TONNOIR Laëtitia fait le compte rendu du conseil d'école maternelle du 28.01.2021

Séance levée à : 19:50